



Saisie sur rémunérations avec procédure du fond de garantie

Par **robertt**, le **29/07/2012** à **21:23**

Bonjour,

J'espère vraiment que des personnes bienveillantes pourront m'aider face des procédures distinctes et odieuses de part la similitude de mon dossier voilà il y a cinq ans je suis passé au tribunal pour une affaire de bagarre avec un inconnu il a pas mal mangé mais j'ai purgé ma peine et j'ai été condamner a payer 10000 euros mais a l'audience ils ont fixer un premier montant que je devais commencer a payer

avant la seconde audience qui statuerais sur le montant final et il été bien dit que

l'acompte de la première audience faisait partie du montant final et a ce jours le fond de garantie a rembourser la moitié de la somme car j'ai réglé l'autre donc le

complément a la victime et la ou c'est inadmissiblement pas juste c'est que je

reçois une lettre qui stipule que étant donné que la victime continu a exigé des fonds car il y a deux dossier les saisie sur rémunérations continu je me suis

pourtant acquittée du premier montant s'il vous plait est ce que quelqu'un peut m'aider? je travaille dur toute la semaine et n'aie pas le temps dallé consulté un avocat aet aujourd'hui cela me perturbe car je ne sais qui saisir aidez moi s'il vous plait

Par amajuris, le 30/07/2012 à 12:35

bjr,

le fonds de garantie indemnise la victime puis ensuite se retourne contre la personne condamnée à payer pour récupérer l'argent que le fonds de garantie a avancé.

cdt